

Conseil de Zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Conseil de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par la mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

Liste des délibérations de la séance du Conseil de Zone du 12 avril 2024

1. Prise d'acte des arrêtés d'approbation des comptes annuels de la zone de secours Val de Sambre - Exercices 2021 et 2022
2. Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IMIO - Convocation des associés
3. Adaptation du cadre du personnel opérationnel volontaire et administratif contenu dans le plan du personnel de la zone pour la période 2019 – 2024
4. Adaptation du Règlement d'ordre intérieur relatif aux disponibilités et aux modalités de rappel des membres du personnel opérationnel volontaire de la zone de Secours Val de Sambre, en ce qui concerne la planification et la remise des gardes (réduction du minimum des gardes) – Adoption
5. Approbation du procès-verbal du Conseil de zone du 29 mars 2024
6. Constitution d'une réserve de recrutement pour la fonction de sapeur-pompier volontaire
7. Constitution d'une réserve de promotion aux grades de caporal, de sergent et d'adjudant professionnels
8. Professionnalisation dans la même zone d'un capitaine – Déclaration de candidat retenu
9. Mobilité - Admission au stage de sapeur-pompier volontaire

Le Secrétaire de Zone,



Xavier GOBBO.

Le Président de Zone,



Jean-Charles LUPERTO.